

## SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 1891.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1892.

(Voir les nos 6 et 18, session de 1891-1892, de la Chambre des Représentants.)

Présents: MM. le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, Président; DETHUIN, BRACQ, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le Comte Charles VAN DER BURCH, WILLEMS et TERLINDEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Ce Projet de Loi vous est présenté au vœu de l'article 119 de la Constitution, pour fixer le contingent de l'armée pour 1892 et le contingent à lever sur la classe de milice de la même année.

Il n'offre aucune innovation sur celui de l'année dernière.

Il comprend trois articles :

Le premier fixe le contingent de l'armée, sur le pied de paix, à 100,000 hommes, au maximum.

Le deuxième fixe le contingent de la levée de milice à 13,300 hommes.

Le troisième proroge le droit accordé au Roi de rappeler les classes congédiées, en temps de guerre ou si le territoire est menacé.

Votre Commission partage l'opinion de la section centrale de la Chambre, qui croit, qu'à plusieurs points de vue, il serait préférable que les opérations des conseils de milice et celles des conseils de revision eussent lieu avant le tirage au sort; en effet, certains abus peuvent se produire aujourd'hui qui auraient moins de raison d'être si cette mesure pouvait être réalisée. Il serait possible alors de dispenser du tirage tous les individus exemptés définitivement du service, en vertu de l'article 26 de la loi de milice, et tous ceux jugés incapables de servir. Le nombre en est considérable ainsi que le renseigne le tableau de la page 186 de l'Annuaire statistique de 1890, publié par le département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le Projet de Loi a été voté à la Chambre, le 25 novembre dernier, par 55 voix contre 11 et 16 abstentions, et votre Commission vous en propose l'adoption à l'unanimité moins une voix.

*Le Rapporteur,*  
TERLINDEN.

*Le Président,*  
Baron DE CONINCK DE MERCKEM.